

Ruhengeri

25. mars 1938

67/T.T.

809/T.T.

18 mars

38

Monsieur le Chef du Parquet,

Amende transactionnelle
Mussa Rahemtullish
Ruhengeri.

Suite à votre lettre rappelée en marge,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que l'amende transactionnelle de Frs.250,00
a été payée par Mussa Rahemtullish, le 21 mars
écoulé suivant quittance mod.18 n° 26

L'O.P.J. TRATSAERT R



A Monsieur le Chef du Parquet du Rwanda

à

K I G A L I .

Ruhengeri



1532

Tribunal Territorial .
TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

N° 309/T.T.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19.....

..... ANNEXE

OBJET :

Amende transactionnelle
Musa Rahmtullah -
Ruhengeri.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

à

Ruhengeri .

Kigali , le 18 mars 1938.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

Me référant à votre lettre N° 40/T.T.du

16 -2-1938 , j'ai l'honneur de vous prier de me
faire savoir si l'amende transactionnelle de Frs:
250 a été payée par Musa Rahemtullah à qui elle a
été infligée .

Le Résident du Ruanda
M.Simon,

M. Simon